LYCEE CHERBOURG TOCQUEVILLE
ACCOMPAGNER TOUS LES TALENTS
S'ENGAGER & RÉUSSIR

Tél : 02 33 88 35 00/ **Bureau Vie Scolaire** : 02 33 88 35 36 (07h45/19h)
Portable des CPE (à partir de 19h et dimanche à partir de 21h) : 06 72 86 49 53

REGLES DE VIE A L'INTERNAT

L'internat est une commodité proposée aux familles et aux élèves. Il favorise la réussite scolaire des élèves et leur permet d'acquérir le sens de la vie en collectivité. Il doit être pour chaque élève un cadre de vie accueillant et reposant. En conséquence, l'internat suppose l'adhésion de tous à des règles de vie en commun et le respect mutuel de tous les membres de la communauté (élèves, assistants d'éducation, CPE, personnels de service et d'intendance) ainsi que des biens mis à disposition.
Le non-respect des règles de vie à l'internat peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat.
Notre internat d'une capacité de 215 places (5 dortoirs filles et 5 dortoirs garçons) accueille des élèves du Sud-Manche, Centre-Manche, Orne et Calvados. Les autres demandes sont étudiées en fonction des places disponibles.

HORAIRES ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Horaires	Principes de fonctionnement
06h45	Réveil des élèves
07h15	Dernier délai pour quitter la chambre. Le lit doit être fait, la chambre aérée, la chaise posée sur le lit, le bureau rangé et les affaires rangées dans l'armoire. Il n'y aura pas accès dans les chambres avant 19h (sauf mercredi après-midi).
07h15 à 07h45	Petit-déjeuner au self
18h15 à 18h55	Repas au self
19h à 20h30	Etude obligatoire en chambre. Aucun retard ne sera toléré. Un appel sera effectué à 19h par l'assistant d'éducation. Après l'appel, les téléphones portables devront être confiés aux assistants d'éducation jusqu'à la fin de l'étude. Sous la responsabilité du CPE de service, chaque dortoir est encadré par un assistant d'éducation qui veille à installer les élèves dans les meilleures conditions de travail. **Pour les étudiantes de BTS et DTMS, l'étude est fortement conseillée.**
20h30 à 21h30	Temps de détente dans la chambre, au foyer ou dans les salles d'activité (informatique, ping-pong, jeux de société…). Aucune sortie n'est autorisée à l'extérieur.
21h30	Dernier délai pour le retour dans les chambres. Un 2ème appel sera effectué par l'assistant d'éducation responsable du dortoir. Toilette, préparation du sac de cours. Après 22h, l'accès aux salles de bains est interdit.
22h à 22h30	Coucher des élèves. Extinction des lumières. 22h : 2ndes, 1ères, terminales CAP 22h30 : terminales lycée et terminales bac pro. **L'utilisation du téléphone portable, lecteur de musique et ordinateurs est interdite après le coucher.**

EN CAS D'ABSENCE, LA FAMILLE S'ENGAGE A INFORMER LE LYCEE EN APPELANT LE BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE LE PLUS TOT POSSIBLE.

Les étudiantes de BTS et les élèves de DTMS sont autorisées à sortir jusqu' à 22h15 le mercredi soir et jusqu'à 22h les autres soirs de la semaine. Elles doivent obligatoirement prévenir le CPE de service en cas d'absence pour la nuit. Les élèves de Terminales sont eux aussi autorisés à sortir jusqu'à 22h15 UNIQUEMENT le mercredi soir.

MERCREDI après-midi et soir

Tous les élèves internes peuvent rentrer chez eux le mercredi midi et revenir le jeudi matin au lycée. Le tarif de l'internat sera toutefois le même.
Pour une demande annuelle, un formulaire doit être retiré à la vie scolaire.
Pour une demande ponctuelle, la famille doit prévenir le CPE par écrit ou par téléphone avant le mercredi midi. Un passage de l'élève (même majeur) par la vie scolaire pour prévenir ne suffit pas.
Le mercredi après-midi, les internes peuvent sortir de l'établissement. Cependant, le foyer reste ouvert (encadré par un assistant d'éducation) et propose des activités (jeux, crêpes…) et des sorties (cinéma, bowling…).
L'association sportive propose aussi de multiples activités sportives.
De 16h à 18h, les élèves ont la possibilité d'accéder à leur chambre.
Le mercredi soir, le temps d'étude obligatoire est réduit à 1h (19h à 20h).
20h à 22h30 : soirée télévision/DVD, jeux ou sorties à l'extérieur (cinéma, bowling, théâtre) proposée aux internes et encadrée par les assistants d'éducation et CPE.
Les élèves peuvent aussi rester dans leur chambre pour travailler, se détendre ou aller dans les salles d'activités et foyer.
Les activités sportives ou extrascolaires ne sont autorisées que le mercredi soir. La famille devra faire la demande par courrier aux CPE en précisant les horaires de départ et d'arrivée à l'internat ainsi que le lieu d'activité.
Une sortie est autorisée jusqu'à 22h15 pour les élèves de Terminale lycée et Terminale bac pro.
Toute sortie organisée par l'établissement (cinéma, théâtre…) fera l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès des familles.

DIMANCHE SOIR

Toute demande d'entrée à l'internat le dimanche soir doit se faire par courrier et sera étudiée par les CPE (l'encadrement étant restreint le dimanche soir, la capacité d'accueil est limitée aux élèves qui viennent de très loin). L'accueil se fait entre 21h et 22h.

TROUSSEAU D'INTERNAT A APPORTER

- Une couette et un oreiller avec les housses correspondantes
- Un drap housse (90/200)
- 3 cadenas
- Nécessaire de toilette (serviettes, gants…)

OBLIGATION DE REMPORTER LE LINGE DE LIT ET DE TOILETTE AU MINIMUN A TOUTES LES VACANCES SCOLAIRES.
Les appareils électriques (Bouilloire, cafetière …) sont strictement interdits pour des raisons évidentes de sécurité.
Afin de limiter les risques de vol, l'élève s'abstiendra d'avoir avec lui des sommes d'argent importantes ou des objets de valeur, et fermera son armoire avec un cadenas.

CAUTION D'INTERNAT

La 2ème semaine de rentrée, après un état des lieux de la chambre, chaque élève devra remettre un chèque de 45 euros (à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Alexis de Tocqueville) qui sera encaissé et reversé à la famille (sur le RIB donné lors de l'inscription) qu'à la fin de la scolarité à l'internat. Ce chèque servira de caution pour l'état de la chambre et la remise de la clé. En fin d'année scolaire, un état des lieux sera à nouveau effectué, la clé devra être rendue, mais la caution de 45 euros sera conservée pour la rentrée suivante. Les 45 euros seront reversés à la famille quand l'élève quittera définitivement l'internat.

INFIRMERIE

Les élèves ne doivent EN AUCUN CAS détenir des médicaments quels qu'ils soient dans leur chambre : ceux-ci doivent être déposés avec l'ordonnance auprès des infirmières.
Une infirmière est présente tous les soirs jusqu' à 21h (sauf dimanche et jours fériés) et elle assure une garde de nuit après 21h UNIQUEMENT pour les urgences.

L'élève s'engage à respecter le matériel mis à disposition. Tout dégât occasionné par l'élève fera l'objet d'un bon de dégradation à régler au service de l'intendance.